

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous, est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Professeur des Universités			
FSJE Faculté des Sciences Juridiques et Economiques	N° : 0599 ou 4306 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Droit public (02)			
	Profil : Droit des outre-mers, droit de l'union européenne appliqué aux régions ultrapériphériques			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	MONTAUBAN Jean-Gabriel, Président	PR	05	Université des Antilles
	JOURDAN-MARQUES Jeremy, Vice-Président	PR	01	
	MAURIN Alain	PR	05	
	DEBOURG Claire	PR	01	
	VIRASSAMY Georges	PR	01	
Collège A Extérieur	PAULLIAT Hélène	PR	02	Université de Limoges
	RUBIO Nathalie	PR	02	Université d'Aix-Marseille
	IDOUX Pascale	PR	02	Université de Montpellier
	KADA Nicolas	PR	02	Université de Grenoble
	ROCH François	PR	02	Université du Québec (Montréal)

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 20 MARS 2018

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANIKY



Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu** les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu** l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
ESPE 971 Ecole Supérieure de Professorat et d'Education	N° : 0057 ou 4307 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Sciences de l'éducation / Sciences du langage (70 / 07)			
	Profil : Didactique du français, des langues et du plurilinguisme			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	PRUDENT Lambert-Félix, Président	PR	07	Université des Antilles
	TROADEC Bertrand, Vice-Président	PR	07	
Collège A Extérieur	ARMAND Françoise	PR	07	Université du Québec (Montréal)
	MOLINIE Muriel	PR	07	Université Paris III
	BLANCHET Philippe	PR	07	Université Rennes II
Collège B UA	FORISSIER Thomas	MCF	70	Université des Antilles
	BELLONIE Jean-David	MCF	07	
	ANCIAUX Frédéric	MCF	74	
Collège B Extérieur	BERNARD Sandie	MCF	70	Université Lyon I
	BRIERE Fabienne	MCF	70	Université Aix-Marseille

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
UFR STAPS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	N° : 0215 ou 4308 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (74)			
	Profil : Sciences humaines, Apprentissage-réapprentissage moteur, Conduite motrices			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	DUMONT Jacques, Président	PR	74	Université des Antilles
	HUE Olivier, Vice-Président	PR	74	
Collège A Extérieur	CONNES Philippe	PU	74	Université Lyon I
	MARCELLINI Anne	PR	74	Université de Montpellier
	MAQUESTIAUX François	PU	74	Université de Franche-Comté
Collège B UA	COUDEVYLLE Guillaume	MCU	74	Université des Antilles
	ANTOINE Sophie	MCU- HDR	74	
Collège B Extérieur	BLONC Stephen	MCU- HDR	74	Université des Antilles
	CASTANER Carole	MCF	74	
	PERROT Alexandra	MCF	74	Université Paris Sud

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université des Antilles

Pr Eustase JANKY



Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu** les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu** l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
FSEN Faculté de Sciences Exactes et Naturelles	N° : 0035 ou 4309 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Biologie des populations et écologie (67)			
	Profil : Dynamique et résilience de communautés et écosystèmes récifaux caraïbes			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	MONTI Dominique, Présidente	PR	67	Université des Antilles
	BA Amadou, Vice-Président	PR	67	
Collège A Extérieur	ALIAUME Catherine	PR	67	Université de Montpellier
	ALLEMAND Denis	PR	67	Centre Scientifique de Monaco
	CLAQUIN Pascal	PR	68	Université de Caen-Normandie
Collège B UA	LORANGER Gladys	MCF	67	Université des Antilles
	DULORMNE Maguy	MCF	67	
	BEZAULT Etienne	MCF	67	
Collège B Extérieur	FAUCHOT Juliette	MCF	67	Université de Caen-Normandie
	LECELLIER Gaël	MCF	65	Université de Versailles – Saint-Quentin en Yvelines

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
FSEN Faculté de Sciences Exactes et Naturelles	N° : 0109 ou 4310 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Energétique, génie des procédés (62)			
	Profil : Caractérisation de la ressource (outils et méthodes d'analyse des énergies intermittentes, prévision) exploitation des énergies renouvelables (stockage, intégration réseau, smart-grid) – Efficacité énergétique du bâtiment (métrologie, analyse des données, modélisation)			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	CALIF Rudy, Président	PR	62	Université des Antilles
	SOUBDHAN Ted, Vice-Président	PR	62	
Collège A Extérieur	AMIROUDINE Sakir	PR	60	ENSAM Angers
	LUMINATA Danaila	PR	60	Université de Rouen
	POGGI Philippe	PR	62	Université de Corse
Collège B UA	JACOBY-KOALY Sandra	MCF	37	Université des Antilles
	BADE François	MCF	62	
	BASSETTE Céline	MCF	37	
Collège B Extérieur	SOCHARD Sabine	MCF	62	Université de Pau et des Pays d'Adour
	SOPHY Tonino	MCF	62	ISAT

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
FSEN Faculté de Sciences Exactes et Naturelles	N° : 0028 ou 4311 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Energétique, génie des procédés (62)			
	Profil : Exploitation du potentiel géothermique du sous-sol en milieu insulaire			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	ZAHIBO Narcisse, Président	PR	62	Université des Antilles
	SOUBDHAN Ted	PR	62	
	LEBRUN Jean-Frédéric	PR	35	
Collège A Extérieur	AMIROUDINE Sakir	PR	63	ENSAM Angers
	LUMINITA Danaila	PR	60	Université de Rouen
Collège B UA	BERNARD Marie-Lise, Vice-présidente	MCF	37	Université des Antilles
	JACOBY-KOALY Sandra	MCF	37	
Collège B Extérieur	SOCHARD Sabine	MCF	62	Université de Pau et des pays d'Adour
	DAVID Mathieu	MCF	62	Université de la Réunion
	SOPHY Tonino	MCF	62	ISAT

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université

Pr Eustase JANKY



Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 09 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

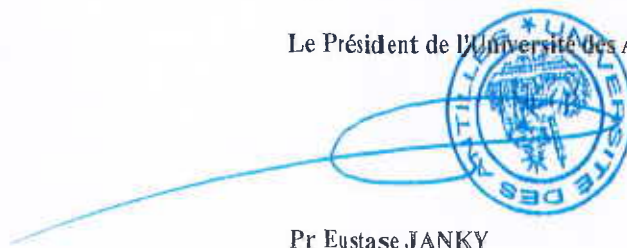
Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
FSEN Faculté de Sciences Exactes et Naturelles	N° : 0293 ou 4312 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Energétique, génie des procédés / Electronique, optronique et systèmes (62 / 63)			
	Profil : Modélisation de l'énergie primaire dans un système de production électrique d'origine renouvelable			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	SOUBDHAN Ted, Président	PR	62	Université des Antilles
	CALIF Rudy, Vice-Président	PR	62	
Collège A Extérieur	LINGUET Laurent	PR	63	Université de Guyane
	LUMINATA Danaila	PR	60	Université de Rouen
	FRANCOIS Bruno	PR	63	Ecole Centrale de Lille
Collège B UA	BERNARD Marie-Lise	MCF	37	Université des Antilles
	RAMUZ Denis	MCF	63	
	BASSETTE Céline	MCF	37	
Collège B Extérieur	SOCHARD Sabine	MCF	62	Université de Pau et des Pays d'Adour
	DAVID Mathieu	MCF	62	Université de la Réunion

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le

Le Président de l'Université des Antilles



Pr Eustase JANKY

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

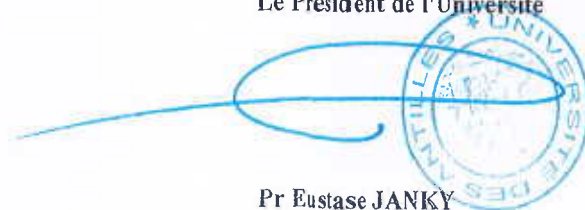
Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
DSI Département Scientifique Interfacultaire	N° : 0036 ou 4313 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Milieux denses et matériaux / Chimie des matériaux (28 / 33)			
	Profil : Electrochimie, inhibiteurs, corrosion			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	ROOS Christophe, Président	PR	33	Université des Antilles
	ARSENE Marie-Ange, Vice-Présidente	PR	33	
Collège A Extérieur	VILASI Michel	PR	63	Université de Lorraine
	BRES Etienne	PR	28	Université de Lille
	TIDU Albert	PR	28	ENI Metz
Collège B UA	ONESIPPE Cristel	MCF	37	Université des Antilles
	SLAVIN Paule	MCF	37	
	ROBERT Florent	MCF	28	
Collège B Extérieur	VEYS RENAUX Delphine	MCF	33	Université de Lorraine
	LEVECQUE Gaëtan	MCF	28	Université de Lille

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

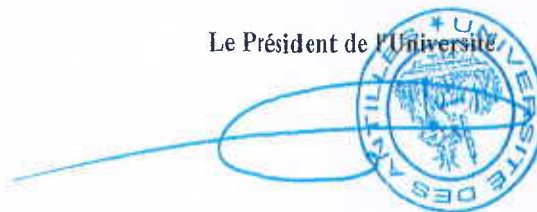
Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
DSI Département Scientifique Interfacultaire	N° : 0631 ou 4314 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Biochimie et biologie moléculaire / Biologie cellulaire / Physiologie (64 / 65 / 66)			
	Profil : Biologie cellulaire et Physiologie			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	SMITH-RAVIN Juliette, Présidente	PR	65	Université des Antilles
	GUERLOTTE Jérôme	PR	65	
Collège A Extérieur	POLIARD Anne	PR	65	Université Paris Descartes
	DUBART-KUPPERSCHMITT Anne	PR	65	INSERM U1193 Paris
	LEROI Françoise	PR	65	IFREMER Unité 44311 Nantes
Collège B UA	THIMON-CALLIER Véronique, Vice-Présidente	MCF	65	Université des Antilles
	MERCIRIS Patrick	MCF	65	
	FRANCOIS-HAUGRIN Odile	MCF	64	
Collège B Extérieur	MBEGUIE A MBEGUIE Didier	MCF	65	CIRAD Montpellier
	DRAME Moustapha	MCF	46	ESPE Paris

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu** les avis favorables du conseil académique plénier en date du 08 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu** l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
ESPE 972 Ecole Supérieure de Professorat et d'Education	N° : 0504 ou 4315 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Psychologie, psychologie clinique, Psychologie sociale / Sciences de l'éducation (16 / 70)			
	Profil : Sciences et ou psychologie de l'éducation			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	LHOSTE Yann, Vice-Président	PR	70	Université des Antilles
	BERTIN-ELISABETH Cécile	PR	14	
	TROADEC Bertrand, Président	PR	70	
Collège A Extérieur	LADAGE Caroline	PR	70	Université d'Aix-Marseille
	MABILLON-BONFILS Béatrice	PR	19	Université de Cergy Pontoise
Collège B UA	LAMIC Nicolas	MCF	70	Université des Antilles
	RAMASSAMY Cédric	MCF	27/70	
Collège B Extérieur	POPA ROCH Maria	MCF	70	Université de Strasbourg
	SILVA NEVES Rui da	MCF	16	Université de Toulouse Jean-Jaurès
	FRAPPART Soren	MCF	16	

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu** les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu** l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
ESPE 972 Ecole Supérieure de Professorat et d'Education	N° : 0476 ou 4316 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Langues et littératures romanes : espagnol, italien, ... (11)			
	Profil : Civilisation britannique			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	SCHEEL Charles, Président	PR	11	Université des Antilles
	TROADEC Bertrand, Vice-Président	PR	70	
Collège A Extérieur	ANTOLIN Pascale	PR	11	Université de Bordeaux Montaigne
	JAECK Nathalie	PR	11	
	LAURENT Béatrice	PR	11	
Collège B UA	RANELY-VERGER-DEPRE Colette	MCF	23	Université des Antilles
	HERVOCHE Brigitte	MCF	11	
	PARTEL Stéphane	MCF	11	
Collège B Extérieur	ERTLE Antoine	MCF	11	Université de Bordeaux Montaigne
	STAMBOLIS RUHSTORFER Michael	MCF	11	

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
FLSH Faculté des Lettres et de Sciences Humaines	N° : 0258 ou 4317 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Langues et littératures romanes : espagnol, italien, ... (14)			
	Profil : Cinéma hispanique et étude de l'image			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	BERTIN-ELISABETH Cécile, Présidente	PR	14	Université des Antilles
	CONFIANT Raphaël	PR	73	
Collège A Extérieur	LAVOU Victorien	PR	14	Université de Perpignan
	BOUFFARTIGUE Sylvie	PR	14	Université de Versailles Saint-Quentin
	THIBAUDEAU Pascale	PR	14	Université de Paris 8 Saint-Denis
Collège B UA	JOACHIM Jean-Louis	MCF	14	Université des Antilles
	VALENTIN-HUBERT Milka, Vice-Présidente	MCF	14	
	FARDIN Liliane	MCF	10	
Collège B Extérieur	DEL VECCHIO Gilles	MCF	14	Université d'Artois
	RABATE Philippe	MCF	14	Université de Paris Nanterre

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université

Pr Eustase JANKY



Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu** les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu** l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

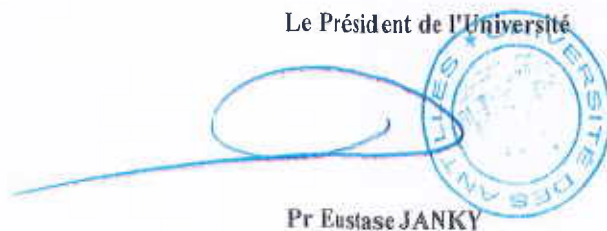
Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Maître de Conférences			
FLSH Faculté des Lettres et de Sciences Humaines	N° : 0602 ou 4318 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Langues et littératures romanes (14)			
	Profil : Langues et littératures hispaniques			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	BERTIN-ELISABETH Cécile, Présidente	PR	14	Université des Antilles
	SCHEEL Charles	PR	11	
	NOEL Erick	PR	22	
Collège A Extérieur	LEPAGE Caroline	PR	14	Université de Paris Ouest Nanterre
	RODRIGUEZ LAZARO Nuria	PR	14	Université de Bordeaux 3
Collège B UA	JOACHIM Jean-Louis, Vice-Président	MCF	14	Université des Antilles
	FARDIN Liliane	MCF	10	
Collège B Extérieur	CESPEDES Jaime	MCF	14	Université d'Artois
	TREINSOUTROT Pascal	MCF	14	ESPE Paris
	PEYREBONNE Nathalie	MCF	14	Université Paris III

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu** le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu** les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu** l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Professeur des Universités			
FLSH Faculté des Lettres et de Sciences Humaines	N° : 0089 ou 4319 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Langue et littérature françaises (09)			
	Profil : Poétique et esthétiques dans la Caraïbe			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	JOSEPH Philippe, Président	PR	23	Université des Antilles
	CHALI Jean-Georges, Vice-Président	PR	09	
	ANAKESA Apollinaire	PR	18	
	KOULAYAN Nicole	PR	07	
	CONFIANT Raphaël	PR	73	
Collège A Extérieur	FONKOUA Romuald	PR	9	Université Sorbonne Nouvelle
	MANGEON Anthony	PR	09	Université de Strasbourg
	MAZAURIC Catherine	PR	10	Université d'Aix-Marseille
	GANNIER Odile	PR	10	Université de Nice Sophia Antipolis
	BLERALD Monique	PR	09	Université de Guyane

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université



Pr Eustase JANKY

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Professeur des Universités			
FLSH Faculté des Lettres et de Sciences Humaines	N° : 0366 ou 4320 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Sciences de l'information et de la communication (71)			
	Profil : Communication numérique, entreprises, institutions et journalisme dans l'espace caribéen			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	KOULAYAN Nicole, Présidente	PR	07	Université des Antilles
	PAGNEY Françoise, Vice-Présidente	PR	23	
	CONFIANT Raphaël	PR	73	
	VIRASSAMY Georges	PR	01	
	AGOSTINELLI Serge	PR	71	
Collège A Extérieur	GALINON MENELEC Béatrice	PR	71	Université du Havre
	LE MAREC Joëlle	PR	71	Université de Paris 4
	ALBERTINI Françoise	PR	71	Université de Corte
	DOUYERE David	PR	71	Université de Tours
	BOUTAUD Jean-Jacques	PR	71	Université de Bourgogne

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 28 MARS 2018

Le Président de l'Université

Pr Eustase JANKY



Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée » ;
- Vu l'avis du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;
- Vu l'avis du conseil académique en formation restreinte en date du 18 avril 2018 modifiant la composition numérique et la désignation du comité de sélection en charge du recrutement du poste 0428 ou 4321 (numéro Galaxie) ;

ARRETE

L'article 1 de l'arrêté n°2018-0815 du 28/03/2018 est modifié comme suit :

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Professeur des Universités			
FLSH Faculté des Lettres et de Sciences Humaines	N° : 0428 ou 4321 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes (11)			
	Profil : Etudes anglophones littérature et civilisation			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	ANAKESA Apollinaire, Président	PR	18	Université des Antilles
	SAFFACHE Pascal, Vice-Président	PR	24	
	KOULAYAN Nicole	PR	07	
	MAXIMIN Colette	PR	11	
	CHALI Jean-Georges	PR	10	
Collège A Extérieur	OLLIER Nicole	PR	11	Université de Bordeaux Montaigne
	DURRANS Stéphanie	PR	11	Université de Bordeaux Montaigne
	RIGAL-CELLARD Bernadette	PR	11	Université de Bordeaux Montaigne
	COHEN James	PR	11	Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3
	LISAK Catherine	PR	11	Université de Bordeaux Montaigne

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 20 AVR. 2018

Le Président de l'Université

Pr Eustase JANKY



Le Président de l'Université des Antilles

- Vu l'article 652-6-1 du code de l'éducation ;
- Vu le décret 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et des maîtres de conférences, article 9 ;
- Vu les avis favorables du conseil académique plénier en date du 09 janvier 2018 et du conseil d'administration plénier du 16 janvier 2018 relatifs à l'ouverture de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée »;
- Vu l'extrait de procès verbal du conseil académique en formation restreinte en date du 19 mars 2018 sur la composition numérique et la désignation des comités de sélection en charge du recrutement des enseignants-chercheurs ;
- Vu l'avis du conseil académique en formation restreinte en date du 18 avril 2018 modifiant la composition numérique et la désignation du comité de sélection en charge du recrutement du poste 0201 ou 4322 (numéro Galaxie) ;

ARRETE

L'article 1 de l'arrêté n°2018-0812 du 28/03/2018 est modifié comme suit :

Article 1 : Dans le cadre des opérations de gestion relatives au concours de recrutement des enseignants-chercheurs au titre de la campagne d'emplois 2018 – Session ANTEE « Synchronisée », le comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessous est constitué comme suit :

COMPOSANTE	Emploi de : Professeur des Universités			
FLSH Faculté des Lettres et de Sciences Humaines	N° : 0201 ou 4322 (numéro Galaxie)			
	Discipline (s) et section (s) du CNU : Droit public (02)			
	Profil : Droit public			
Collèges	Nom et prénom des membres du comité	Grade	CNU	Etablissement d'origine
Collège A UA	DANIEL Justin, Président	PR	04	Université des Antilles
	RENO Fred, Vice-Président	PR	04	
	LAPointe Julien	PR	03	
	JOURDAN-MARQUES Jérémy	PR	01	
	DEBOURG Claire	PR	01	
Collège A Extérieur	BERTRAND Brunessen	PR	02	Université Rennes 1
	POTVIN-SOLIS Laurence	PR	02	Université Caen Normandie
	SIRENELLI Jean	PR	02	Université Paris Est - Créteil
	TÜRK Pauline	PR	02	Université de Nice Côte d'Azur
	DELBLOND Antoine	PR	02	Université de Nantes

Article 2 : Directeur Général des Services Adjoint est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 20 AVR. 2018

Le Président de l'Université

Pr Eustase JANKY

